

FORMATION FORMATEURS SYSCOHADA REVISE



Atelier animé par
Oumar SAMBE
&
Joël MABUDU



FIDECA

FIDUCIAIRE D'EXPERTISE COMPTABLE, DE CONSEIL ET D'AUDIT

Oumar SAMBE & Joël MABUDU



**Dispositions
nouvelles**

**Amélioration des
traitements
comptables**

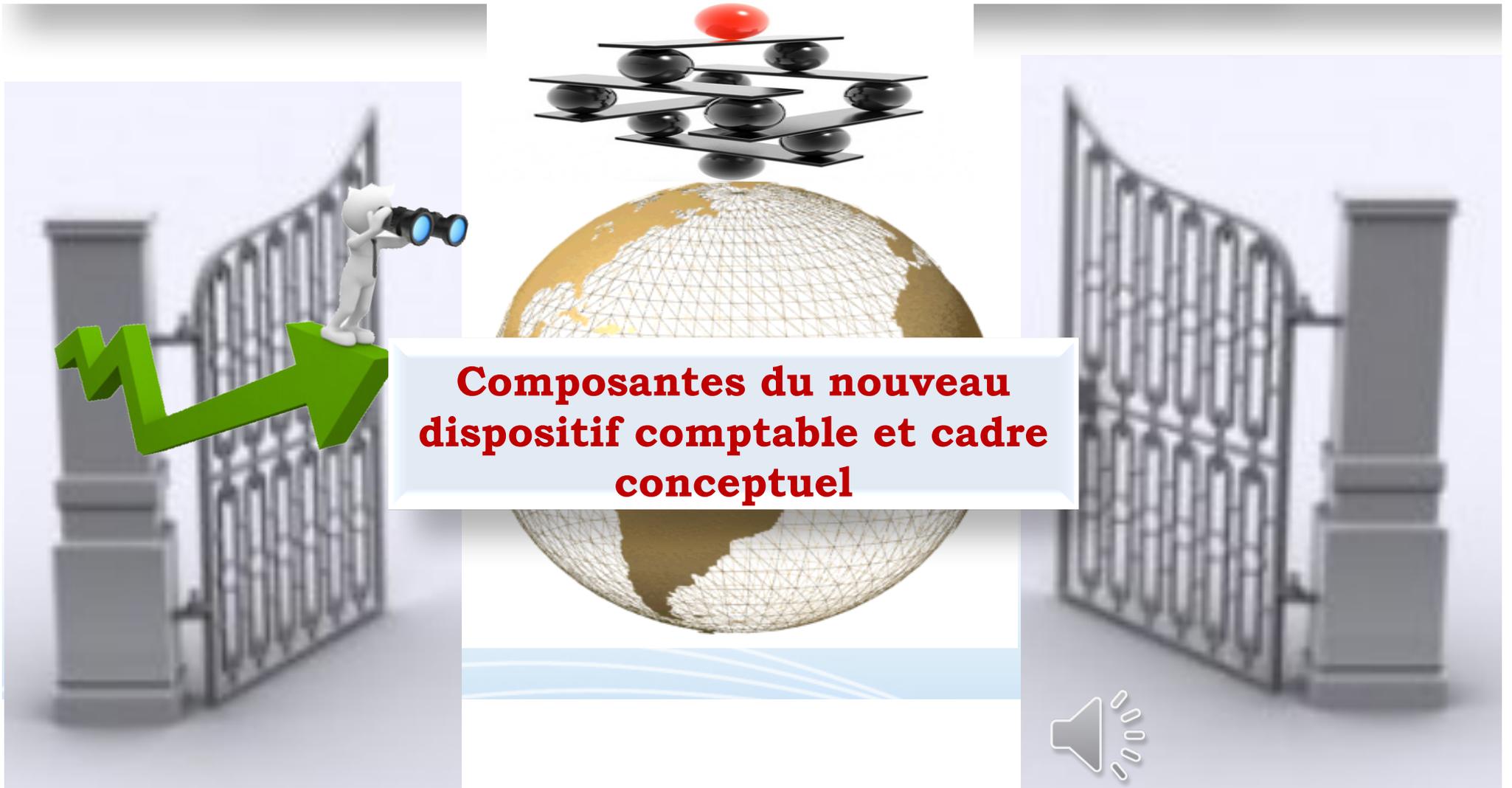
**Présentation des états
financiers annuels**

 **Composantes du
nouveau dispositif
comptable et cadre
conceptuel**



Oumar SAMBE & Joël MABUDU

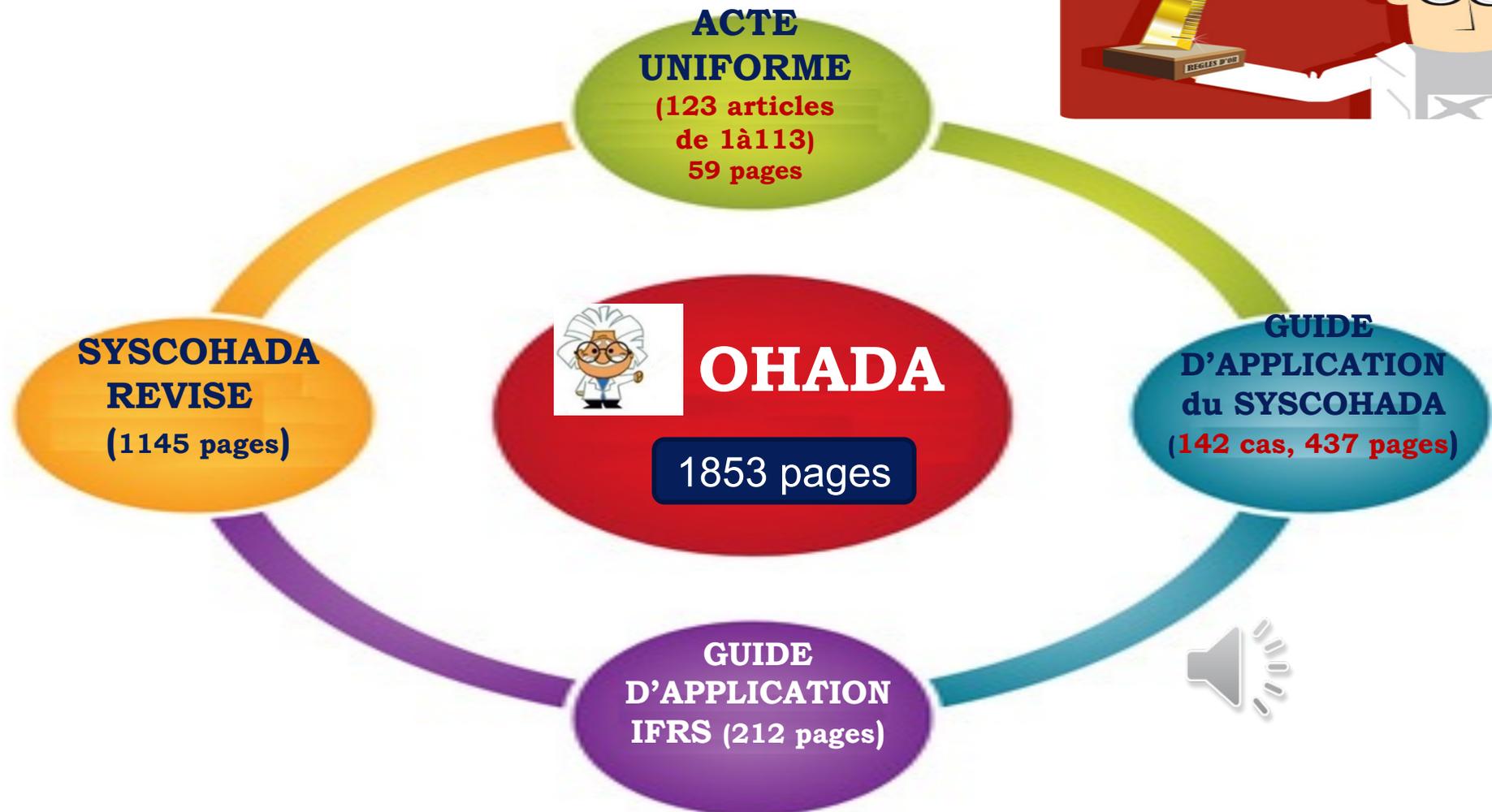
SYSTEME COMPTABLE OHADA REVISE



**Composantes du nouveau
dispositif comptable et cadre
conceptuel**

Oumar SAMBE & Joël MABUDU

Composantes du nouveau dispositif





NOUVEAU REFERENTIEL COMPTABLE OHADA

Acte uniforme
relatif au droit
comptable et à
l'information
financière



SYSCOHADA (deux parties) :



Partie 1 : Plan
comptable
général OHADA
(PCGO)

Partie 2 :
Dispositif
comptable
relatif aux
comptes
consolidés
& comptes
combinés (D4C)

4 titres : de I à IV

7 titres : de V à XI

2 titres : XII et XIII

Oumar SAMBE & Joël MABUDU

ACTE UNIFORME RELATIF AU DROIT COMPTABLE ET A L'INFORMATION FINANCIERE (AUDCIF)



**TITRE I : DES COMPTES PERSONNELS DES ENTITES
(PERSONNES PHYSIQUES ET PERSONNES MORALES)**

**S
T
R
U
C
T
U
R
E**

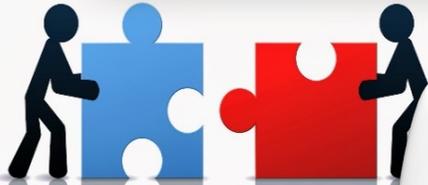
**TITRE II : DES COMPTES CONSOLIDES ET DES
COMPTES COMBINES**

TITRE III : DISPOSITIONS PENALES

TITRE IV : DISPOSITIONS TRANSITOIRES ET FINALES

Oumar SAMBE & Joël MABUDU

PLAN COMPTABLE GENERAL OHADA (PCGO)



TITRE V : CADRE CONCEPTUEL

TITRE VI : DEFINITIONS DES TERMES

**TITRE VII : STRUCTURE, CONTENU ET
FONCTIONNEMENT DES COMPTES**

TITRE VIII : OPERATIONS ET PROBLEMES SPECIFIQUES

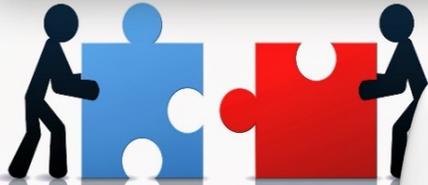
**TITRE IX : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS
ANNUELS DU SYSTEME NORMAL**

**TITRE X : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS
ANNUELS DU SYSTEME MINIMAL DE TRESORERIE (SMT)**

TITRE XI : NOMENCLATURES

**S
T
R
U
C
T
U
R
E**

Dispositif comptable relatif aux Comptes Consolidés et Combinés (D4C)



**S
T
R
U
C
T
U
R
E**

TITRE XII : COMPTES CONSOLIDES

TITRE XIII : COMPTES COMBINES

Dates de mise en vigueur du nouveau référentiel



Pour les comptes personnels ou sociaux des entités : 1er janvier 2018

Pour les comptes consolidés (groupe d'entités) : 1er janvier 2019



Pour les comptes en normes IFRS des sociétés cotées et celles qui sollicitent un financement dans le cadre d'un appel public à l'épargne : 1er janvier 2019



Cadre
conceptuel

STRUCTURE DU CADRE CONCEPTUEL



Au premier niveau : définitions et principaux utilisateurs des états financiers

Au deuxième niveau : structure et champ d'application du cadre conceptuel

Au troisième niveau :

- Hypothèse sous-jacente à la préparation des états financiers,
- Postulats et conventions comptables,
- Caractéristiques qualitatives de l'information financière.

Au quatrième niveau : définitions des éléments et contenu des états financiers ;

Au cinquième niveau :

- Règles d'évaluation,
- Règles de comptabilisation et de décomptabilisation
- Concepts de capital et de maintien du capital

**S
T
R
U
C
T
U
R
E**



**Dispositions
nouvelles**

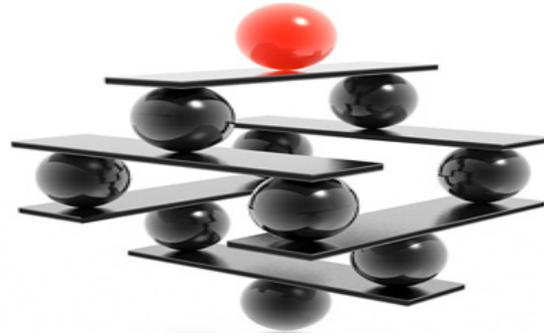
 **Amélioration des
traitements
comptables**

**Présentation des états
financiers annuels**

**Composantes du
nouveau dispositif
comptable et cadre
conceptuel**



Oumar SAMBE & Joël MABUDU



Amélioration des



**traitements
comptables**



AMELIORATION DES TRAITEMENTS COMPTABLES



CHARGES IMMOBILISEES HORS FRAIS DE PROSPECTION ET PRIMES DE REMBOURSEMENT 1/2

Règlementation avant révision

- **Actif fictif (non valeur) : charges à caractère général ayant une incidence sur le résultat de l'entité**



Critiques



- **Une charge n'est pas un actif du bilan**
- **Un actif du bilan est un élément**
 - **identifiable du patrimoine**
 - **contrôlé par l'entité**
 - **capable de produire des retombées économiques**



AMELIORATION DES TRAITEMENTS COMPTABLES



CHARGES IMMOBILISEES HORS FRAIS DE PROSPECTION ET PRIMES DE REMBOURSEMENT 2/2



SYSCOHADA révisé



Suppression des charges immobilisées à l'actif du bilan

Disposition transitoire pour étaler le stock de charges immobilisées restant dans un compte d'attente « 475 compte transitoire ajustement spécial lié à la révision du SYSCOHADA »

Le compte 475 repris sur l'exercice ou étalé sur la période restant à amortir sans dépasser 5 ans dans les comptes charges par nature.



Conséquence

Nouvel article 111-1 AUDCIF et mise à jour du PCGO



AMELIORATION DES TRAITEMENTS COMPTABLES



FRAIS DE PROSPECTION 1/3

Règlementation avant révision

- **Actif fictif (non valeur) : charges à caractère général ayant une incidence sur le résultat de l'entité**



Critique

- **Les frais de prospection ne constituent pas un actif sauf s'ils remplissent les critères de la nouvelle disposition des frais de prospection et d'évaluation minérales**



AMELIORATION DES TRAITEMENTS COMPTABLES

FRAIS DE PROSPECTION ET EVALUATION DE RESSOURCES MINERALES 2/3



SYSCOHADA révisé

Définition

Recherche de ressources minérales dont les minerais, le pétrole, le gaz naturel et autres ressources non renouvelables similaires après obtention des droits légaux pour prospecter une zone spécifique

Comptabilisation

Dépenses encourues avant l'obtention des droits légaux.

Charges

Dans cet intervalle :

2 options possibles:

- Immobilisations (incorporelles ou corporelles en fonction de leur nature)
- Charges

Dépenses encourues après que la faisabilité technique et viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale aient été démontrées.

Charges

Cohérente avec les activités ou éléments similaires et respect du postulat de la permanence des méthodes



AMELIORATION DES TRAITEMENTS COMPTABLES

FRAIS DE PROSPECTION 3/3

SYSCOHADA révisé

Suppression des frais de prospection

Disposition transitoire pour étaler le stock de frais de prospection restant dans un compte d'attente « **475 compte transitoire ajustement spécial lié à la révision du SYSCOHADA** ».

Le **compte 475** repris sur l'exercice ou étalé sur la période restant à amortir sans dépasser 5 ans dans le **compte 6261 Etudes et recherches**.

Si les frais de prospection constituent un actif au sens de la nouvelle disposition : **compte 2181 et non compte 475**

Conséquence

Nouvel article : 111-1 et mise à jour du PCGO



AMELIORATION DES TRAITEMENTS COMPTABLES



PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS 1/2

Règlementation avant révision

- Le compte emprunt enregistre le montant remboursable et non le montant emprunté
- La prime de remboursement inscrite dans un compte de charge immobilisée et fait l'objet d'un amortissement.

Critiques

- La prime de remboursement est une rémunération et non une ressource acquise
- Le compte emprunt doit faire ressortir les ressources perçues (**prix d'émission** et non la valeur de remboursement).



AMELIORATION DES TRAITEMENTS COMPTABLES

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS 2/2

SYSCOHADA révisé

- Enregistrer l'emprunt pour le montant perçu par l'entité
- Solder en début exercice application de l'AUDCIF la prime de remboursement par le compte Emprunt concerné
- Enregistrer les primes dans un compte **6714 Primes de remboursement** en fonction des obligations échues ou au prorata des intérêts courus en cas de remboursement des obligations in fine

Conséquence

- **Mise à jour du plan comptable général OHADA**

Oumar SAMBE & Joël MABUDU

AMELIORATION DES TRAITEMENTS COMPTABLES



FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT 1/2

Règlementation avant révision

- Distinction entre recherche fondamentale et recherche appliquée et développement.



SYSCOHADA révisé



- Distinction entre phase de recherche et phase de développement :

- dépenses de recherche (fondamentale et appliquée) **sont comptabilisées en charges.**

- dépenses de développement **sont immobilisées lorsque six critères sont réunis.**

- Si distinction pas possible entre phase de recherche et phase de développement :

toutes les dépenses sont comptabilisées en charges.

AMELIORATION DES TRAITEMENTS COMPTABLES



FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT 2/2

➤ Les dépenses résultant du développement ne sont immobilisées que si et seulement si l'entité remplit les 6 critères suivants:

1. Faisabilité technique démontrée

4. Existence d'un marché potentiel

2. Intention de produire et de commercialiser

5. Ressources suffisantes pour terminer le projet

3. Capacité de produire et de commercialiser

6. Capacité d'évaluation fiable des dépenses



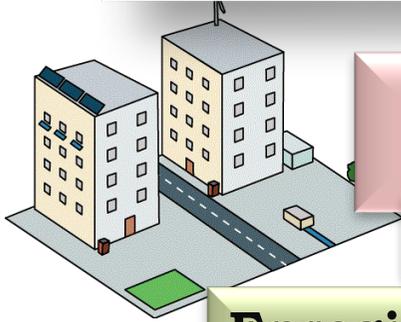
Conséquence

Mise à jour du plan comptable général OHADA (PCGO)



Oumar SAMBE & Joël MABUDU

AMELIORATION DES TRAITEMENTS COMPTABLES



TERRAINS ET CONSTRUCTIONS : FRAIS ACCESSOIRES

Règlementation avant révision

Enregistrement des droits d'enregistrement, honoraires, commissions, frais d'actes dans les charges immobilisées



Critiques

- Non conforme à l'article 36 et 37 de l'Acte Uniforme
- Non conforme à la pratique internationale
- Les droits d'enregistrement, droits de mutations, et honoraires sont indispensables à l'accession à la propriété du bien immobilier



SYSCOHADA révisé

- Enregistrement des frais accessoires dans le compte immobilisation concerné pour obtenir le coût réel d'acquisition
- **Suppression du compte 2022 Frais d'acquisition d'immobilisations.**

Conséquence

Mise à jour du PCGO



AMELIORATION DES TRAITEMENTS COMPTABLES



TITRE DE PLACEMENT ET AUTRES TITRES IMMOBILISES : FRAIS ACCESSOIRES

Règlementation avant révision

Enregistrement des frais accessoires d'achat de titres : courtages, commissions, honoraires, droit enregistrement dans les comptes 6311 frais sur titres.

Ces frais accessoires sont inclus dans le coût d'entrée des titres de participation et des TIAP



Critiques

- Non conforme à l'article 36 et 37 de l'Acte Uniforme
- Les droits d'enregistrement, droits de mutation, et honoraires sont indispensables à l'accession à la propriété des titres

SYSCOHADA révisé

- Enregistrement des frais accessoires dans les comptes titres ou dans un sous compte spécifique
- **Suppression du compte 6311**
- **Mise à jour plan comptable général OHADA (PCGO)**



AMELIORATION DES TRAITEMENTS COMPTABLES



CONCESSIONS DE SERVICE PUBLIC

Règlementation avant révision

Principe de prééminence de la réalité économique sur l'apparence

- **Droit exclusif d'utilisation ou d'exploitation : mention dans l'Etat annexé du concessionnaire avec la durée résiduelle d'effet du contrat**
- **Inscription des biens concédés dans le bilan du concessionnaire**



SYSCOHADA révisé

- **L'accord contractuel ne confère pas au concessionnaire le droit de contrôler l'utilisation de l'infrastructure**
- **Le concessionnaire utilise l'infrastructure pour fournir un service public pour le compte du concédant**
- **Les biens concédés ne sont pas comptabilisés en immobilisation chez concessionnaire**
- **Droit exclusif d'utilisation ou d'exploitation mention dans les notes annexes.**



Conséquence

Mise à jour du PCGO et rédaction du traitement comptable



AMELIORATION DES TRAITEMENTS COMPTABLES



CONTRAT PLURI-EXERCICES

Réglementation avant révision

3 méthodes :

- Méthode à l'achèvement
- Méthode à l'avancement
- Méthode du bénéfice partiel à l'inventaire



Critiques

- Méthode du bénéfice partiel à l'inventaire non conforme à la pratique internationale
- Méthode rarement appliquée dans notre espace



SYSCOHADA révisé

- Méthode à l'avancement : lorsque le résultat d'un contrat de construction peut être estimé de façon fiable
- Méthode à l'achèvement : lorsque le résultat d'un contrat de construction ne peut être estimé de façon fiable (neutralisation des charges par un compte de produits « compte 70 Ventes » en contrepartie du « compte 4181 clients, factures à établir »)

- **Suppression de la méthode du bénéfice partiel.**



AMELIORATION DES TRAITEMENTS COMPTABLES



CONTRAT DE LOCATION 1/2

Règlementation avant révision

Limitation au crédit bail avec une exception pour les contrats d'une valeur inférieure à 5% du montant brut des immobilisations



Critiques

- **Location vente exclue**
- **Limitation a t'elle un sens si on sait que l'option sera levée**



AMELIORATION DES TRAITEMENTS COMPTABLES



CONTRAT DE LOCATION 2/2

SYSCOHADA révisé



➤ **Faire une distinction entre contrat de location et contrat de service**

➤ **Si contrat de location (crédit bail ou en location vente) d'une durée supérieure à 12 mois :**

Chez le locataire : location acquisition, les biens pris en crédit bail ou en location vente seront immobilisés en contrepartie d'un compte de dettes de location acquisition (compte 17)

Chez le bailleur : location financement, les biens donnés en crédit bail ou en location vente seront enregistrés en vente (compte 70) en contrepartie d'un compte de créances de location financement (compte 2714)

➤ **Location simple:**

- ✓ levée d'option hypothétique en fin de bail
- ✓ contrat de crédit bail ou de location vente assortie d'une option d'achat dont le montant n'est pas significatif
- ✓ Crédit bail et location vente d'une durée inférieure à 12 mois

Conséquence

➤ **Mise à jour du plan comptable général OHADA**

AMELIORATION DES TRAITEMENTS COMPTABLES



PROVISIONS POUR CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES 1/2

Règlementation avant révision

Dépenses prévisibles qui ne sauraient être supportées par le seul exercice en cours



Critiques



- Un passif fictif qui correspond à une obligation future
- Une provision ne doit être constatée que si
 1. obligation actuelle résultant d'un évènement passé
 2. sortie probable de ressources pour éteindre obligation
 3. estimation fiable du montant de l'obligation



AMELIORATION DES TRAITEMENTS COMPTABLES



PROVISIONS POUR CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES 2/2



SYSCOHADA révisé

**Suppression
du compte
de
provisions
pour charges
à répartir :**

transfert à un compte de provision si elle a été constituée pour un démantèlement et remise en état du site ;

reprise de la provision s'il s'agit d'une révision ou inspection majeure. La prochaine inspection sera immobilisée ;

reprise de la provision s'il s'agit d'un composant d'une immobilisation. Le bien concerné doit être décomposé et son plan d'amortissement revu ;

solder par le compte 4752 compte transitoire et étalement de la reprise sur une durée maximum de 5 ans.

Conséquence

Nouvel article: 111-1 AUDCIF et mise à jour du plan comptable général OHADA.

AMELIORATION DES TRAITEMENTS COMPTABLES



INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE 1/2

Règlementation avant révision

Le plan comptable général prévoit deux comptes sans directive:

- 196 provisions pour pensions et obligations similaires
- 9082 engagements de retraite



Critiques

Trois pratiques dans notre espace :

- comptabilisation de la provision
- constatation des engagements hors bilan
- aucune prise en compte: influence fiscale



AMELIORATION DES TRAITEMENTS COMPTABLES



INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE 2/2



SYSCOHADA révisé

- **Obligation actuelle, probabilité de sortie de ressources, montant estimé de manière fiable donc provision doit être comptabilisée**
- **les entités faisant appel public à l'épargne ont l'obligation d'évaluer les engagements à la retraite selon la méthode actuarielle**
- **les autres entités peuvent opter pour l'application soit de la méthode actuarielle, soit d'une autre méthode simplifiée**

Première application SYSCOHADA révisé

Pour les engagements antérieurs:

- **Passer la totalité de la provision fin exercice en cours**
- **Imputer sur un compte de réserves ou report à nouveau**
- **Etaler linéairement sur 5 ans au maximum**

Conséquence

- **Mise à jour plan comptable général OHADA**

AMELIORATION DES TRAITEMENTS COMPTABLES

ACHATS : FRAIS ACCESSOIRES

Règlementation avant révision

Enregistrement des frais accessoires dans les comptes de charges par nature



Critiques

- Achats et stocks non comparables
- Marge brute sur achat non homogène et mauvaise lisibilité de la marge brute commerciale
- Non conforme à la pratique internationale et à l'Acte uniforme

SYSCOHADA révisé

- Comptabilisation des frais accessoires
 - ✓ dans les comptes achats
 - ✓ ou dans les sous comptes achats par nature du compte achats

Conséquence

Mise a jour du plan comptable général OHADA

AMELIORATION DES TRAITEMENTS COMPTABLES



REEVALUATION DES BILANS

Règlementation avant révision

Décisions des autorités compétentes



Critiques

- Etats parties ne peuvent procéder à une réévaluation légale ou ne respectent pas cette disposition à chaque fois qu'une loi fiscale autorise une réévaluation légale.
- Une région peut avoir une préoccupation différente au niveau de réajustement des bilans.

SYSCOHADA révisé

- Les états parties peuvent procéder à une réévaluation légale en cas de besoin.
- Les organes de gestion de l'entité peuvent instaurer à une réévaluation libre.
- Modification de l'article 35 de l'Acte uniforme.





**Dispositions
nouvelles**

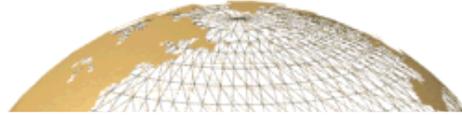
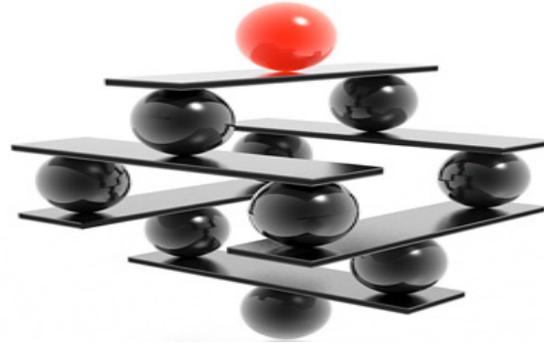
Amélioration des
traitements
comptables

~~Présentation des états
financiers annuels~~

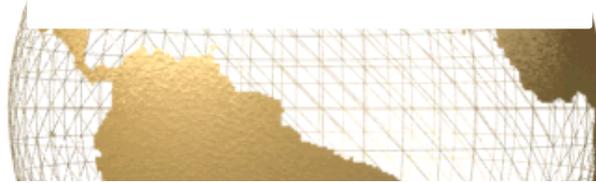
Composantes du
nouveau dispositif
comptable et cadre
conceptuel



Oumar SAMBE & Joël MABUDU



Présentation



des états financiers





PRESENTATION ETATS FINANCIERS (1/3)

Règlementation avant révision

Système normal

Système allégé

Système minimal de trésorerie



Critiques



- **Etats financiers Système normal trop volumineux avec des informations redondantes,**
 - **Bilan** : difficilement exploitable sur 4 pages,
 - **Compte de résultat** : difficilement exploitable sur 4 pages,
 - **TAFIRE** : non compris par les utilisateurs qui le trouvent rébarbatif, indigeste
 - **Etats annexés** : document complémentaire et non explicatif du contenu des trois autres supports



PRESENTATION ETATS FINANCIERS (2/3)

Systeme allégé

- **Simplification par le regroupement et la suppression de certaines rubriques et colonnes.**
- **Allègement excessif = perte de pertinence.**



Systeme minimal de trésorerie

- **Incompréhensible par la population visée.**
- **Très peu utilisé.**

SYSCOHADA révisé

➤ **Système allégé : suppression**

➤ **Système Normal**

- Bilan sur une page (paysage) ou 2 pages (portrait)
- Compte de résultat en cascade sur une page
- Tableau de Flux de trésorerie
- Notes explicatives du contenu des 3 états financiers ci-dessus

➤ **Système minimal de trésorerie**

- Bilan
- Compte de résultat
- Etat des créances et des dettes non échues



Conséquences

- Modification Acte Uniforme, articles : 8, 11,12, 13, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 34
- Mise à jour du PCGO

Modèle en paysage

REF	ACTIF	Note	EXERCICE au 31/12/ N			EXERCICE AU 31/12/N-1	REF	PASSIF	Note	EXERCICE AU 31/12/N	EXERCICE AU 31/12/N-1
			BRUT	AMORT et DEPREC.	NET	NET				NET	NET
AD	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3					CA	Capital	13		
AE	Frais de développement et de prospection						CB	Apporteurs capital non appelé (-)	13		
AF	Brevets, licences, logiciels et droits similaires						CD	Primes liées au capital social	14		
AG	Fonds commercial et droit au bail						CE	Ecart de réévaluation	3e		
AH	Autres immobilisations incorporelles						CF	Réserves indisponibles	14		
AI	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3					CG	Réserves libres	14		
AJ	Terrains (1) (1)dont Placements en Net...../.....						CH	Report à nouveau (+ ou -)	14		
AK	Bâtiments (1)dont Placements en Net...../.....						CJ	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)			
AL	Aménagements, agencements et installations						CL	Subventions d'investissement	15		
AM	Matériel, mobilier et actifs biologiques						CM	Provisions réglementées	15		
AN	Matériel de transport						CP	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES			
AP	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR IMMOBILISATIONS	3					DA	Emprunts et dettes financières diverses	16		
AQ	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4					DB	Dettes de location acquisition	16		
AR	Titres de participation						DC	Provisions pour risques et charges	16		
AS	Autres immobilisations financières						DD	TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES			
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISE						DF	TOTAL RESSOURCES STABLES			
BA	ACTIF CIRCULANT HAO	5					DH	Dettes circulantes HAO	5		
BB	STOCKS ET ENCOURS	6					DI	Clients, avances reçues	7		
BG	CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES						DJ	Fournisseurs d'exploitation	17		
BH	Fournisseurs avances versées	17					DK	Dettes fiscales et sociales	18		
BI	Clients	7					DM	Autres dettes	19		
BJ	Autres créances	8					DN	Provisions pour risques à court terme	19		
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT						DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT			
BQ	Titres de placement	9									
BR	Valeurs à encaisser	10					DQ	Banques, crédits d'escompte	20		
BS	Banques, chèques postaux, caisse et assimilés	11					DR	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	20		
BT	TOTAL TRESORERIE-ACTIF						DT	TOTAL TRESORERIE-PASSIF			
BU	Ecart de conversion-Actif	12					DV	Ecart de conversion-Passif	12		
BZ	TOTAL GENERAL						DZ	TOTAL GENERAL			

Modèle en portrait

REF	ACTIF	Note	EXERCICE au 31/12/ N			EXERCICE AU 31/12/N-1
			BRUT	AMORT et DEPREC.	NET	NET
AD	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3				
AE	Frais de développement et de prospection					
AF	Brevets, licences, logiciels, et droits similaires					
AG	Fonds commercial et droit au bail					
AH	Autres immobilisations incorporelles					
AI	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3				
AJ	Terrains (1) <i>(1) dont Placement en Net...../.....</i>					
AK	Bâtiments <i>(1) dont Placement en Net...../.....</i>					
AL	Aménagements, agencements et installations					
AM	Matériel, mobilier et actifs biologiques					
AN	Matériel de transport					
AP	Avances et acomptes versés sur immobilisations	3				
AQ	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4				
AR	Titres de participation					
AS	Autres immobilisations financières					
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISE					
BA	ACTIF CIRCULANT HAO	5				
BB	STOCKS ET ENCOURS	6				
BG	CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES					
BH	Fournisseurs avances versées	17				
BI	Clients	7				
BJ	Autres créances	8				
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT					
BQ	Titres de placement	9				
BR	Valeurs à encaisser	10				
BS	Banques, chèques postaux, caisse et assimilés	11				
BT	TOTAL TRESORERIE-ACTIF					
BU	Ecart de conversion-Actif	12				

Modèle en portrait

REF	PASSIF	Note	EXERCICE AU 31/12/N	EXERCICE AU 31/12/N-1
			NET	NET
CA	Capital	13		
CB	Apporteurs capital non appelé (-)	13		
CD	Primes liées au capital social	14		
CE	Ecart de réévaluation	3e		
CF	Réserves indisponibles	14		
CG	Réserves libres	14		
CH	Report à nouveau (+ ou -)	14		
CJ	Résultat net de l'exercice (bénéfice + ou perte -)			
CL	Subventions d'investissement	15		
CM	Provisions réglementées	15		
CP	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES			
DA	Emprunts et dettes financières diverses	16		
DB	Dettes de location acquisition	16		
DC	Provisions pour risques et charges	16		
DD	TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES			
DF	TOTAL RESSOURCES STABLES			
DH	Dettes circulantes HAO	5		
DI	Clients, avances reçues	7		
DJ	Fournisseurs d'exploitation	17		
DK	Dettes fiscales et sociales	18		
DM	Autres dettes	19		
DN	Provisions pour risques à court terme	19		
DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT			
DQ	Banques, crédits d'escompte	20		
DR	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	20		
DT	TOTAL TRESORERIE-PASSIF			
DV	Ecart de conversion-Passif	12		
DZ	TOTAL GENERAL			

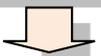
Compte de résultat

Présentation sous forme de liste avec mise en évidence des soldes intermédiaires en cascade

Marge commerciale



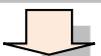
Valeur ajoutée (intégrer le compte 781)



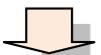
Excédent brut d'exploitation



Résultat d'exploitation



Résultat financier



Résultat HAO



Résultat net

Marge brute sur matière
Supprimée

Résultat des activités ordinaires (AO)



REF	LIBELLES	Compte de résultat		NOTE	31/12/N (NET)	31/12/N-1 (NET)
TA	Ventes de marchandises	A	+	21		
RA	Achats de marchandises		-	22		
RB	Variation de stocks de marchandises		-/+	6		
XA	MARGE COMMERCIALE (Somme TA à RB)					
TB	Ventes de produits fabriqués	B	+	21		
TC	Travaux, services vendus	C	+	21		
TD	Produits accessoires	D	+	21		
XB	CHIFFRE D'AFFAIRES (A + B + C + D)					
TE	Production stockée (ou déstockage)		-/+	6		
TF	Production immobilisée			21		
TG	Subventions d'exploitation			21		
TH	Autres produits		+	21		
TI	Transferts de charges d'exploitation		+	12		
RC	Achats de matières premières et fournitures liées		-	22		
RD	Variation de stocks de matières premières et fournitures liées		-/+	6		
RE	Autres achats		-	22		
RF	Variation de stocks d'autres approvisionnements		-/+	6		
RG	Transports		-	23		
RH	Services extérieurs		-	24		
RI	Impôts et taxes		-	25		
RJ	Autres charges		-	26		
XC	VALEUR AJOUTEE (XB +RA+RB) + (somme TE à RJ)					
RK	Charges de personnel		-	27		
XD	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC+RK)					
TJ	Reprises d'amortissements, provisions et dépréciations		+	28		
RL	Dotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations		-	3C&28		
XE	RESULTAT D'EXPLOITATION (XD+TJ+ RL)					
TK	Revenus financiers et assimilés		+	29		
TL	Reprises de provisions et dépréciations financières		+	28		
TM	Transferts de charges financières		+	12		
RM	Frais financiers et charges assimilées		-	29		
RN	Dotations aux provisions et aux dépréciations financières		-	3C&28		
XF	RESULTAT FINANCIER (somme TK à RN)					
XG	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES (XE+XF)					
TN	Produits des cessions d'immobilisations		+	3D		
TO	Autres Produits HAO		+	30		
RO	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations		-	3D		
RP	Autres Charges HAO		-	30		
XH	RESULTAT HORS ACTIVITES ORDINAIRES (somme TN à RP)					
RQ	Participation des travailleurs		-	30		
RS	Impôts sur le résultat		-			
XI	RESULTAT NET (XG+XH+RQ+RS)					

Tableau de flux de trésorerie

Trésorerie nette au 1er janvier (A)

Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (B)

Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements (C)

Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D)

Flux de trésorerie provenant
des capitaux propres

Flux de trésorerie provenant des
capitaux étrangers

Variation de la trésorerie nette de la période $E = (B+C+D)$

Trésorerie nette au 31 Décembre $(F = E + A)$

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

REF	LIBELLES	Note	EXERCICE N	EXERCICE N-1
ZA	Trésorerie nette au 1 ^{er} janvier (Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)	A		
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
FA	Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)			
FB	- Variation de l'Actif circulant HAO ⁽¹⁾			
FC	- Variation des stocks			
FD	- Variation des créances			
FE	+ Variation du passif circulant ⁽¹⁾			
	Variation du BF lié aux activités opérationnelles (FB+FC+FD+FE) :			
ZB	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (somme FA à FE)	B		
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements			
FF	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles			
FG	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles			
FH	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières			
FI	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
FJ	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières			
ZC	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (somme FF à FJ)	C		
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres			
FK	+ Augmentations de capital par apports nouveaux			
FL	+ Subventions d'investissement reçues			
FM	- Prélèvements sur le capital			
FN	- Dividendes versés			
ZD	Flux de trésorerie provenant des capitaux propres (somme FK à FN)	D		
	Trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers			
FO	+ Emprunts			
FP	+ Autres dettes financières			
FQ	- Remboursements des emprunts et autres dettes financières			
ZE	Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers (somme FO à FQ)	E		
ZF	Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D+E)	F		
ZG	VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE DE LA PÉRIODE (B+C+F)	G		
ZH	Trésorerie nette au 31 Décembre (G+A) Contrôle : Trésorerie actif N - Trésorerie passif N =	H		

Mode opératoire

Le mode opératoire relatif à la détermination des flux de trésorerie peut être résumé de la façon suivante :

Etape 1



Déterminer la variation comptable des postes de bilan et compte de résultat :

- **Postes du bilan** = variation entre N et N-1 (augmentation ou diminution)
- **Postes du compte de résultat** = la variation entre N et N-1 correspond directement à la charge ou au produit de l'exercice.



Etape 2



Déterminer les flux de trésorerie potentiels (flux encaissables ou décaissables)

=

- Variation comptable des postes de bilan et compte de résultat
- +/- Non-flux ou flux fictifs (exclure toute variation n'ayant pas un caractère monétaire (par exemple : amortissements, provisions et dépréciations ...))



Etape 3

Déterminer les flux de trésorerie (flux encaissés ou décaissés) =

- Flux de trésorerie potentiels
- +/- Variation des décalages de trésorerie (créances et dettes).

Trésorerie nette au 1er janvier N

Trésorerie-actif de N-1 (corrigée de la variation du compte 472 versements restant à effectuer sur titres de placement non libérés de l'année N-1)

Trésorerie-passif de l'année N-1

Trésorerie nette au 1^{er} janvier N



Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

Cliquer ici

Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

=

Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)

=

Variation du BF lié aux activités opérationnelles

=

+

Variation de l'Actif circulant HAO

+

Variation des stocks

+

Variation des créances

+

Variation du passif circulant



TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

REF	LIBELLES	Note	EXERCICE N	EXERCICE N-1
ZA	Trésorerie nette au 1 ^{er} janvier (Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)	A		
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
FA	Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)			
FB	- Variation de l'Actif circulant HAO ⁽¹⁾			
FC	- Variation des stocks			
FD	- Variation des créances			
FE	+ Variation du passif circulant ⁽¹⁾			
	Variation du BF lié aux activités opérationnelles (FB+FC+FD+FE) :			
ZB	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (somme FA à FE)	B		

RETOUR

Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement



TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

REF	LIBELLES	Note	EXERCICE N	EXERCICE N-1
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements			
FF	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles			
FG	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles			
FH	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières			
FI	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
FJ	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières			
ZC	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (somme FF à FJ)	C		

RETOUR

Flux de trésorerie provenant des activités de financement

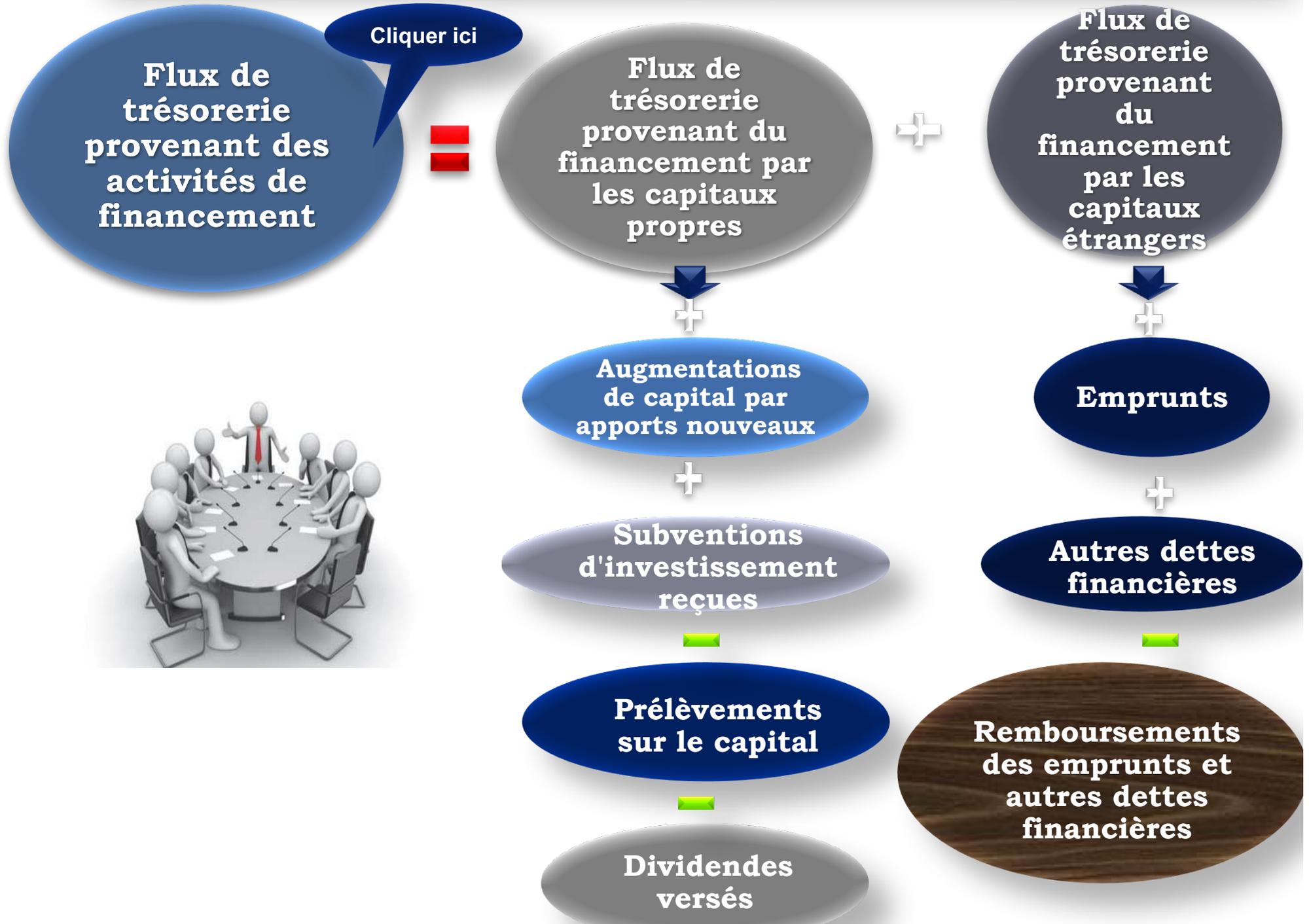
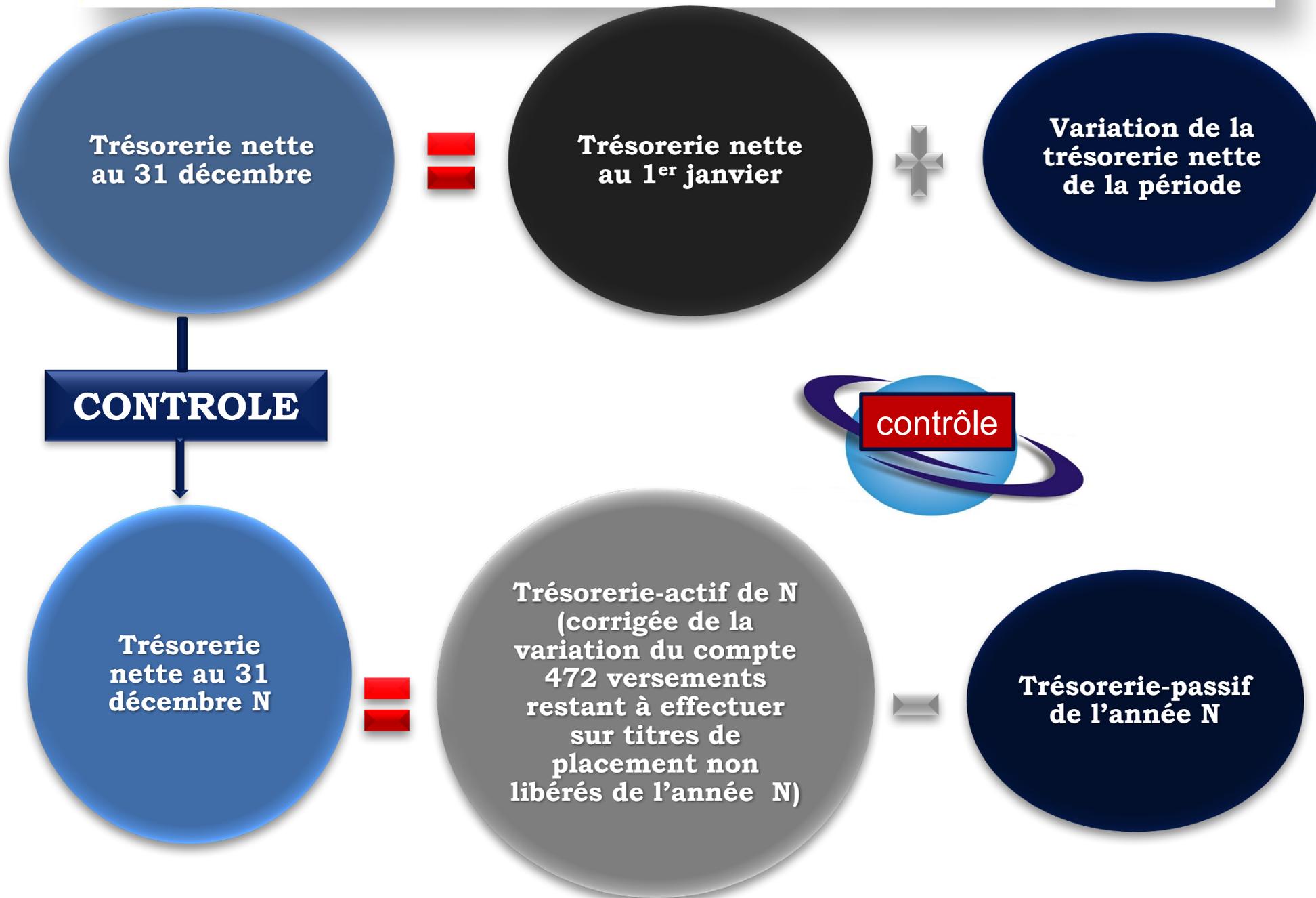


TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

REF	LIBELLES	Note	EXERCICE N	EXERCI CE N-1
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres			
FK	+ Augmentations de capital par apports nouveaux			
FL	+ Subventions d'investissement reçues			
FM	- Prélèvements sur le capital			
FN	- Dividendes versés			
ZD	Flux de trésorerie provenant des capitaux propres (somme FK à FN)	D		
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers			
FO	+ Emprunts			
FP	+ Autres dettes financières			
FQ	- Remboursements des emprunts et autres dettes financières			
ZE	Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers (somme FO à FQ)	E		
ZF	Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D+E)	F		

Trésorerie nette au 31 décembre N



Notes annexes



Chaque élément des états financiers de synthèse doit faire l'objet d'une référence croisée vers l'information liée figurant dans les notes.

**Les notes doivent être commentées:
Pas de mention « RAS » ni de
« NEANT »**

**Déclaration de
conformité au
SYSCOHADA**

NOTE 2

INFORMATIONS OBLIGATOIRES

**Les états financiers sont établis en
conformité avec le Système
comptable OHADA et l'Acte uniforme
relatif au droit comptable et à
l'information financière.**



Oumar SAMBE & Joël MABUDU



Note
commentée

NOTE 24 : SERVICES EXTERIEURS

	Année n	Année n-1	Variation en %		
Locations appartements	8 400 000	8 163 500	3%		
Locations véhicules et parking	12 125 000	12 720 000	-5%		
Locations machines	282 898	2 250 259	-87%		
Entretien, réparations biens immobiliers	1 951 316	931 113	110%		
Entretien, réparations biens mobiliers	3 672 248	3 275 032	12%		
Maintenance machines	5 810 000	5 110 000	14%		
Services d'hygiène	585 000	390 000	50%		
Primes d'assurance	2 461 776	2 440 484	1%		
Documentation et annonces insertions		230 000			
Frais de télécommunications	7 316 650	5 223 250	40%		
Frais bancaires	8 430 066	12 728 046	-34%		
Rémunérations d'intermédiaires et de conseils	18 801 520	5 151 420	265%		
Frais d'acte et contentieux	46 680				
Certificat de salubrité	2 277 000	1 725 285	32%		
Droit entrée port	129 375	140 990	-8%		
Autres redevances	48 000				
Cotisation syndicale patronale	200 000	290 000	-31%		
Autres charges externes	61 800	18 000	243%		
TOTAL	72 599 329	60 787 379	19%		

Commentaire:

La performance du matériel a considérablement diminué la location de machines.

Les fortes pluies de cette année ont détérioré une partie de la toiture de notre immeuble , ce qui justifie l'accroissement des réparations des biens immobiliers. L'augmentation des rémunérations des intermédiaires s'explique par une mission d'audit opérationnel.

Listes des Notes annexes

NOTES	INTITULES
NOTE 1	DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES
NOTE 2	INFORMATIONS OBLIGATOIRES
NOTE 3A	IMMOBILISATION BRUTE
NOTE 3B	BIENS PRIS EN LOCATION ACQUISITION
NOTE 3C	IMMOBILISATIONS : AMORTISSEMENTS
NOTE 3D	IMMOBILISATIONS : PLUS-VALUES ET MOINS VALUE DE CESSION
NOTE 3E	INFORMATIONS SUR LES REEVALUATIONS EFFECTUEES PAR L'ENTITE
NOTE 4	IMMOBILISATIONS FINANCIERES
NOTE 5	ACTIF CIRCULANT ET DETTES CIRCULANTES HAO
NOTE 6	STOCKS ET ENCOURS
NOTE 7	CLIENTS
NOTE 8	AUTRES CREANCES
NOTE 9	TITRES DE PLACEMENT
NOTE 10	VALEURS A ENCAISSER

Liste des Notes annexes

NOTES	INTITULES
NOTE 10	VALEURS A ENCAISSER
NOTE 11	DISPONIBILITES
NOTE 12	ECARTS DE CONVERSION ET TRANSFERTS DE CHARGES
NOTE 13	CAPITAL : VALEUR NOMINALE DES ACTIONS OU PARTS
NOTE 14	PRIMES ET RESERVES
NOTE 15	AUTRES CAPITAUX PROPRES
NOTE 16A	DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES
NOTE 16B	ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES (METHODE ACTUARIELLE)
NOTE 16B bis	ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILES (METHODE ACTUARIELLE)
NOTE 16C	ACTIFS ET PASSIFS EVENTUELS
NOTE 17	FOURNISSEURS D'EXPLOITATION
NOTE 18	DETTES FISCALES ET SOCIALES
NOTE 19	AUTRES DETTES ET PROVISIONS POUR RISQUES A COURT TERME
NOTE 20	BANQUES, CREDIT D'ESCOMPTE ET DE TRESORERIE

Liste des Notes annexes

NOTES

INTITULES

NOTE 21	CHIFFRE D'AFFAIRES et AUTRES PRODUITS
NOTE 22	ACHATS
NOTE 23	TRANSPORTS
NOTE 24	SERVICES EXTERIEURS
NOTE 25	IMPOTS ET TAXES
NOTE 26	AUTRES CHARGES
NOTE 27A	CHARGES DE PERSONNEL
NOTE 27B	EFFECTIFS, MASSE SALARIALE ET PERSONNEL EXTERIEUR
NOTE 28	PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN
NOTE 29	CHARGES ET REVENUS FINANCIERS
NOTE 30	AUTRES CHARGES ET PRODUITS HAO
NOTE 31	REPARTITION DU RESULTAT ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DES CINQ DERNIERS EXERCICES
NOTE 32	PRODUCTION DE L'EXERCICE

Oumar SAMBE & Joël MABUDU

Liste des Notes annexes

NOTES

INTITULES

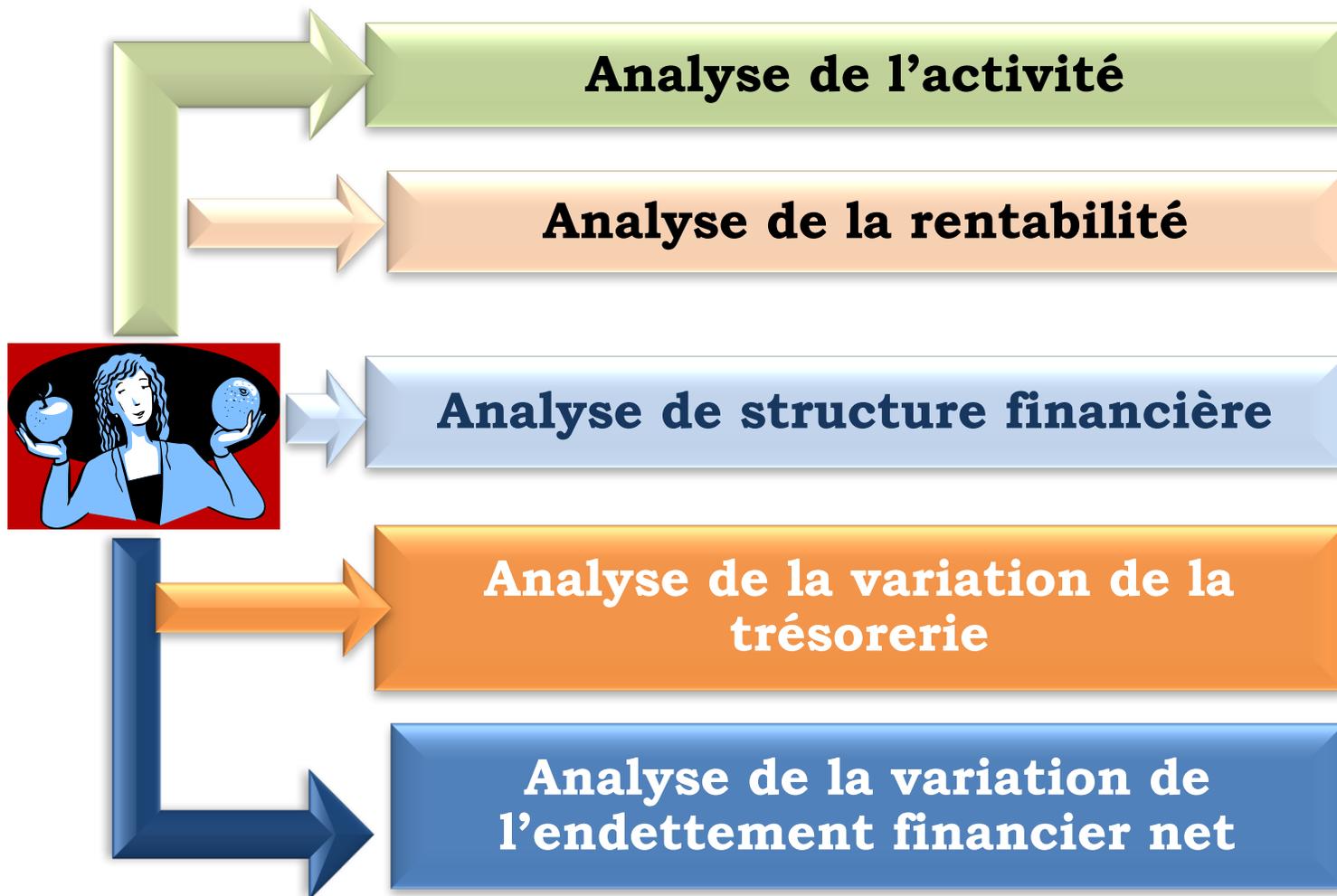


NOTE 33	ACHATS DESTINES A LA PRODUCTION
NOTE 34	FICHE DE SYNTHESE DES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS
NOTE 35	LISTE DES INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES A FOURNIR (Note obligatoire pour les entités ayant un effectif de plus de 250 salariés)
NOTE 36	TABLES DES CODES

les Notes annexes non documentées ne doivent pas être jointes aux états financiers.
Leur contenu peut être amélioré par les entités

Oumar SAMBE & Joël MABUDU

ZOOM SUR NOTE 34 : FICHE DE SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS



NOTE 34 : FICHE DE SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

(EN MILLIERS DE FRANCS)	Année N	Année N-1	Variation en %
ANALYSE DE L'ACTIVITE			
SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION			
Chiffre d'affaires	2 041 947	1 871 827	9%
Marge commerciale	40 000	0	
Valeur ajoutée	485 093	382 441	27%
Excédent brut d'exploitation (EBE)	266 876	173 589	54%
Résultat d'exploitation	240 365	141 973	69%
Résultat financier	4 000	0	
Résultat des activités ordinaires	244 365	141 973	72%
Résultat hors activités ordinaires	2 127	58	
Résultat net	215 390	118 620	82%
DETERMINATION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT			
Excédent brut d'exploitation	266 876	173 589	
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT D'EXPLOITATION	266 876	173 589	
+ Revenus financiers	7 500	0	
+ Produits HAO	2 000	0	
- Frais financiers	-3 500	0	
- Impôts sur les résultats	-31 102	-23 411	
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT GLOBALE (C.A.F.G.)	242	150	61%
- Distributions de dividendes opérées durant l'exercice	-90 000	-40 000	125%
= AUTOFINANCEMENT	-89 758	-39 850	125%

NOTE 34 : FICHE DE SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

(EN MILLIERS DE FRANCS)	Année N	Année N-1	Variation en %
ANALYSE DE LA RENTABILITE			
Rentabilité économique = Résultat d'exploitation (a) /Capitaux propres + dettes financières*	21 %	32%	-11 points
Rentabilité financière = Résultat net/Capitaux propres	33%	41%	-8 points
ANALYSE DE LA STRUCTURE FINANCIERE			
+ Capitaux propres et ressources assimilées	656 960	286 070	130%
+ Dettes financières* et autres ressources assimilées (b)	159 316	57 065	179%
= Ressources stables	816 276	343 135	138%
- Actif immobilisé (b)	720 323	210 743	242%
= FONDS DE ROULEMENT (1)	95 953	132 391	-28%
+ Actif circulant d'exploitation (b)	208 865	160 381	30%
- Passif circulant d'exploitation (b)	-81 498	-102 553	-21%
= BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (2)	127 366	57 827	120%
+ Actif circulant HAO (b)	2 140	380	
- Passif circulant HAO (b)	-156 650	-400	
= BESOIN DE FINANCEMENT HAO (3)	-154 510	-20	
BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (4) = (2) + (3)	-27 144	57 807	-147%
TRESORERIE NETTE (5) = (1) - (4)	123 097	74 584	65%
CONTRÔLE : TRESORERIE NETTE = (TRESORERIE - ACTIF) - (TRESORERIE - PASSIF)	123 097	74 584	

NOTE 34 : FICHE DE SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

(EN MILLIERS DE FRANCS)	Année N	Année N-1	Variation en %
ANALYSE DE LA VARIATION DE LA TRESORERIE			
Flux de trésorerie des activités opérationnelles	170 235	98 149	73%
-Flux de trésorerie des activités d'investissement	-328 722	-17 160	
+Flux de trésorerie des activités de financement	207 000	-40 000	
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE DE LA PERIODE	48 513	40 989	18%
ANALYSE DE LA VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET			
Endettement financier brut (Dettes financières* + Trésorerie – passif)	94 699	2 200	
-Trésorerie - actif	-123 097	-74 584	65%
= ENDETTEMENT FINANCIER NET	-28 398	-72 384	-61%



 **Dispositions
nouvelles**

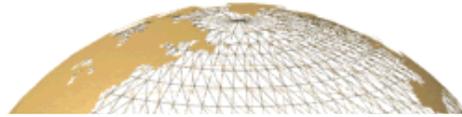
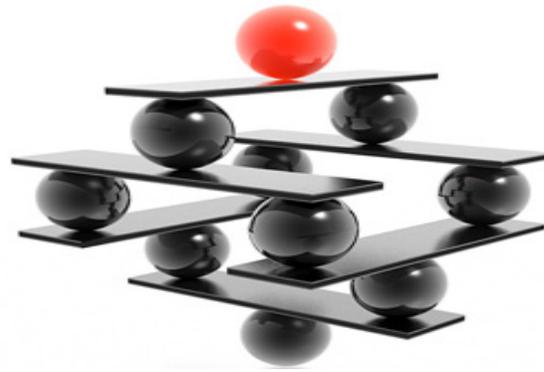
Amélioration des
traitements
comptables

Présentation des états
financiers annuels

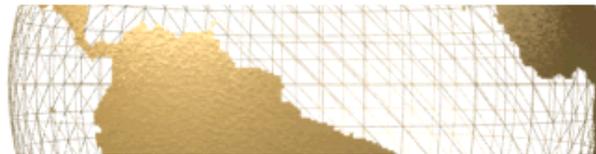
Composantes du
nouveau dispositif
comptable et cadre
conceptuel



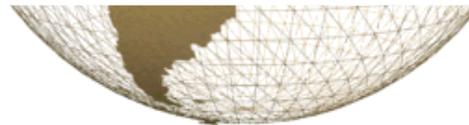
Oumar SAMBE & Joël MABUDU



Dispositions



nouvelles



DISPOSITIONS NOUVELLES



APPROCHE PAR LES COMPOSANTS 1/2



- **Ventilation du coût d'acquisition de l'immobilisation corporelle en ses parties significatives et les amortir séparément**

**Immobilisations
susceptibles
d'être
décomposées**



- **Éléments d'actif dissociables**
- **Utilisation différente des éléments d'actif**
- **Durée d'utilité différente de chaque élément d'actif**
- **Le coût de chaque élément peut être évalué de façon fiable et qu'il est significatif**

DISPOSITIONS NOUVELLES

APPROCHE PAR LES COMPOSANTS 2/2



Immobilisations éligibles

Si l'entité dispose de statistiques et autres informations permettant de bien appréhender la durée d'utilité de chaque élément:

- Bâtiments et autres ouvrages;
- Avions, bateaux, camions, autocars, bus, véhicules blindés de transport de fonds;
- Matériels et outillages des entités industrielles, minières, agricoles, hospitalières et pétrolières.

En revanche, ne peuvent faire l'objet d'une décomposition, certaines immobilisations de faible valeur et/ou de durée d'utilisation courte telles que :

- les matériels informatiques ;
- les véhicules de tourisme ;
- les matériels et mobiliers de bureau.



Première application

Réallocation de la valeur nette comptable

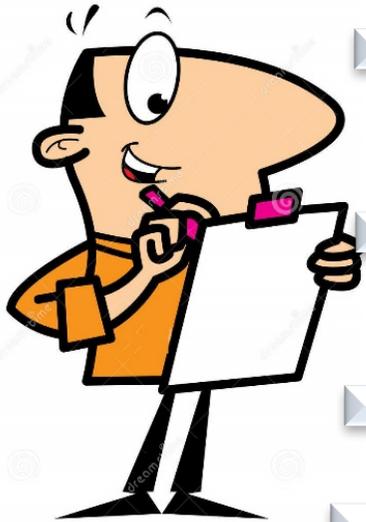
Disposition juridique

Article 38-1 Acte uniforme et mise à jour du Plan comptable général OHADA

DISPOSITIONS NOUVELLES



COÛT DE DEMANTELEMENT, D'ENLEVEMENT ET DE RESTAURATION D'UN SITE



⇒ Estimation initiale du coût si cette obligation incombe à l'entité

⇒ Estimation doit faire l'objet d'une actualisation si le délai est significatif

⇒ Amortissement sur la durée d'exploitation

⇒ Variation de l'évaluation des coûts de démantèlement existants : ajout ou déduction du coût de l'actif concerné

Première application

- Evaluation du coût du démantèlement déduction faite des provisions constituées depuis début exploitation



Conséquences

Modification article 37 Acte uniforme et mise à jour du plan comptable général OHADA.

DISPOSITIONS NOUVELLES

INSPECTIONS OU REVISIONS MAJEURES

Inspections ou révisions majeures

Inspections ou révisions destinées à identifier d'éventuelles défaillances avec ou sans remplacement de pièces indispensables à la poursuite de l'exploitation de l'immobilisation corporelle



Comptabilisation

Comptabilisation initiale

- A la date d'acquisition, comptabilisation du composant révisions majeures;
- Lorsque l'inspection est réalisée, son coût est comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle.

Comptabilisation ultérieure

- La valeur nette comptable résiduelle de la précédente inspection doit être décomptabilisée ;
- Le coût de la révision majeure est amorti sur la durée qui s'écoule entre la présente révision et la prochaine révision

Conséquences

Article 38-2 Acte uniforme et mise à jour du PCGO.

DISPOSITIONS NOUVELLES



ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS AU PERSONNEL SALARIE ET AUX DIRIGEANTS DE LA SOCIETE (articles 626-1 à 626-6; 640;640-1 AUSCGIE)

**Procédures
d'attribution**

- souscrire ou rachat de ses propres actions dans la limite de 10% du total des actions de la société ;
- prélèvement obligatoire sur les bénéfices ou les réserves sauf la réserve légale.



**Comptabilisation
d'attribution
d'actions
gratuites:**

**attribution actions gratuites par souscription
de ses propres actions**

- Les actions rachetées sont inscrites dans le compte 5021 Actions ou parts propres ;
- Lors de l'attribution gratuite des actions au personnel salarié et aux dirigeants, la perte constatée est inscrite dans le **compte 6772**.

prélèvement sur bénéfices ou réserves

- Quote-part du résultat ou des réserves prélevée inscrites dans le **compte 1132 Réserves d'attribution gratuite d'actions au personnel salarié et aux dirigeants;**
- Lors de l'attribution gratuite d'actions : solde du compte 1132 par le compte 1013

DISPOSITIONS NOUVELLES

Contrat de franchise

Chez le
franchisé

Redevances versées ➔ compte **634**
**Redevances pour brevets, licences,
concessions et droits similaires.**

Droit d'entrée

1^{er} cas : s'il rémunère le droit
d'utilisation de la marque
➔ compte **2184 Coûts de
franchise**

2^e cas : s'il rémunère les
frais de démarrage et
d'installation
➔ compte **Aménagements
et agencements**

Chez le
franchiseur

Redevances reçues

- compte **706 Services vendus** (activité principale),
ou
- compte **7076 Redevances pour brevets, logiciels,
marques et droits similaires** (activité annexe).

Droit d'entrée

S'il correspond à la contrepartie
des biens livrés ➔ produit au
moment de la livraison

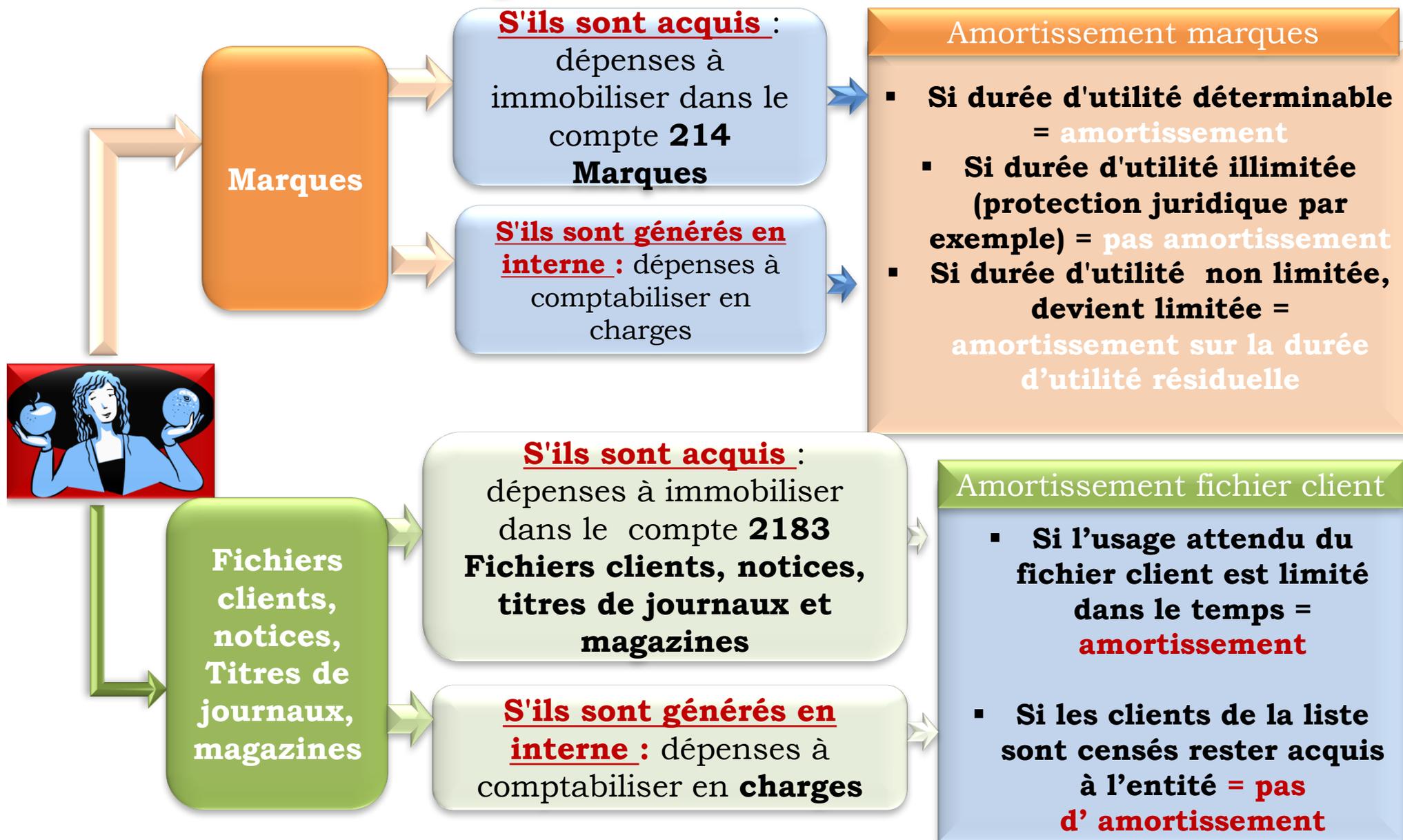
s'il correspond à des
prestations restant à
fournir
➔ compte **477 Produits
constatés d'avance.**

Oumar SAMBE & Joël MABUDU



DISPOSITIONS NOUVELLES

Marques et fichiers clients



Coût d'obtention des contrats

L'ENTITE A-T-ELLE ENCOURE DES COÛTS POUR OBTENIR UN CONTRAT AVEC UN CLIENT ?

OUI

Ces coûts sont-ils marginaux ?

NON

Ces coûts sont-ils refacturables au client, que le contrat soit ou non obtenu ?

OUI

L'entité s'attend-elle à recouvrer ces coûts ?

NON

OUI

La période d'amortissement de l'actif que l'entité reconnaîtra est-elle inférieure ou égale à un an ?

OUI

NON

NON

Constater à l'actif les coûts marginaux d'obtention du contrat

Constater les coûts en charges

BE

DISPOSITIONS NOUVELLES

INSTRUMENTS DE MONNAIE ELECTRONIQUE

Définition

- Valeur monétaire stockée sous une forme électronique y compris magnétique aux fins d'effectuer des dépenses.
 - alimentation contre remise de fonds;
 - mode de paiement accepté par des personnes physiques ou morales.

Comptabilisation

Alimentation = débit

Paiement = crédit



- Frais relatifs à l'alimentation de l'instrument, retraits de fonds ou paiement par l'instrument : **compte 6317 frais sur instruments monétaires;**
- Fonctionnement identique au compte caisse.

DISPOSITIONS NOUVELLES

INSTRUMENTS DE TRESORERIE 1/2

Définition

- Contrats ou options sur taux d'intérêts
- Contrats à terme fermes

Traitement comptable



Disposition juridique

➤ **Contrats** : engagements hors bilan

➤ **Primes, soultes ou équivalents** : lors du versement, comptabilisation au compte 54 instruments de trésorerie. Le compte est :

- soit soldé par étalement sur période de couverture,
- soit différé et constaté au même rythme que l'effet de couverture par le compte 6784 pertes sur instruments de trésorerie

➤ **Dépôt de garantie** : inscrire dans le compte 2758.

➤ **Variation de valeurs des contrats ou options** : inscrite dans le compte 54 et étalée sur la durée de vie résiduelle de l'élément couvert de manière symétrique ou en résultat financier.

Articles 58-1, 58-2 et 58-4 Acte uniforme

DISPOSITIONS NOUVELLES

INSTRUMENTS DE TRESORERIE 2/2

La couverture fixe définitivement le cours de la monnaie étrangère (garantie intra-groupe de taux de change, garantie des organismes d'assurance et de commerce extérieur)

Couverture en place avant l'opération

enregistrement créances et dettes au cours fixé par l'instrument de couverture.
Pas d'écart de conversion, ni provision.

Couverture après mise en place de l'opération

conversion créances et dettes au cours de couverture.

- **les écarts entre valeur d'origine et de couverture sont inscrits en charges ou produits financiers**
- **reprises des éventuelles provisions**

Disposition juridique

Article 58-3 Acte uniforme

DISPOSITIONS NOUVELLES



CRÉANCES ET DETTES EN DEVISES : perte et profit de change

Comptabilisation

➤ **Créances et dettes commerciales en devises** : les pertes et profits de changes sont des opérations d'exploitation ordinaires inscrites au compte 656 Pertes de change sur créances et dettes commerciales ou 756 Gains de change sur créances et dettes commerciales

➤ **Opérations ayant un caractère financier en devises (emprunt, liquidités...)**: les pertes et profit de change sont des opérations financières inscrites au compte 676 pertes de change financières ou 776 Gains de change financiers

DISPOSITIONS NOUVELLES

ESCOMPTE DE REGLEMENT

Immobilisations

- **Immobilisations acquises à titre onéreux** : comptabilisation au prix d'achat net de remises rabais commerciaux et d'escomptes de règlement
- Les escomptes **viennent en déduction** du coût d'acquisition

Frais généraux

- **Marchandises et matières premières et assimilés acquises à titre onéreux** :
 - comptabilisation au prix d'achat net de remises rabais et ristournes.
 - Les escomptes de règlement sont des produits financiers **qui ne viennent pas en déduction** du coût d'acquisition

Conséquence

Modification article 37 Acte uniforme et mise à jour du plan comptable général OHADA

DISPOSITIONS NOUVELLES



AFFACTURAGE OU FACTORING CLASSIQUE

Affacturage ou
factoring
classique

Définition

Transfert de créances commerciales par le fournisseur à une autre entité (factor) qui se charge du recouvrement moyennant une commission et qui en garantit la bonne fin.

Comptabilisation

- Transfert des créances par subrogation dans le **compte 4716 Compte d'affacturage** (avis d'achat)
- Retenue de garantie (avis d'achat)
- Encaissement des fonds (avis de crédit) et constatations des commissions d'affacturage dans le **compte 6314 et des commissions de financement dans le compte 6745**
- Mention dans les Notes annexes des créances cédées et non échues

Conséquence

Mise à jour du plan comptable général OHADA

DISPOSITIONS NOUVELLES



AFFACTURAGE OU FACTORING INVERSE

Définition

Affacturation ou
factoring
inversé

Transfert par le client de factures à payer à certains fournisseurs (après leur accord) à un factor.

Comptabilisation

- Paiement au comptant du fournisseur déduction faite d'une commission de financement : escompte de règlement.
- Paiement du client au factor dans les délais avec une commission d'affacturation.
- Pas de requalification en dette financière chez le client dès lors que les conditions mentionnées sur la facture ne pas modifiées.



Conséquence

Mise à jour du plan comptable général OHADA

Oumar SAMBE & Joël MABUDU

Autres points focaux du cadre comptable

TITRISATION

Notion

- Cession de créances à une entité (spécifiquement créée pour l'occasion) qui finance l'acquisition de ces créances par l'émission de titres sur les marchés financiers.

Traitement comptable

- Décomptabilisation créances cédées
- Enregistrement dans les comptes de charge par nature des frais générés par l'opération
- Enregistrement des frais financiers constitués par la différence entre la valeur actuelle au moment du transfert et le prix de cession : **compte 6782**
- Liquidation : boni réalisé constaté en produits financiers **compte 7782**

Autres points focaux du cadre comptable

**Modification
de
"libellés"**

La dépréciation des immobilisations incorporelles, corporelles et financières est nommée « dotations aux dépréciations » au lieu de « dotations aux provisions »

**Quelques
nouveaux
comptes**

Création du compte 404 Fournisseurs, acquisitions courantes d'immobilisations

Création compte 413 clients, chèques, effets et autres valeurs impayés

**Création d'un compte de ventes sur internet:
compte 7015 ventes de marchandises sur internet
création du compte 799 en remplacement
compte 865 reprises de subvention
d'investissement**

FIN DE LA PRESENTATION

&



**MERCI DE VOTRE
AIMABLE ATTENTION**



Oumar SAMBE & Joël MABUDU